

Février 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольствен
ная и
сельскохозяйств
енная
организация
Объединенных

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent sixième session

Rome, 21 - 25 mars 2011

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS PRÉCÉDENTES DU COMITÉ DU PROGRAMME

I. Planification du programme et établissement des priorités

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
<p>Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation durant l'exercice 2012-13</p> <p>8. Dans la préparation du PTB 2012-13, qui devrait être disponible le 7 mars 2011 et soumis pour examen au Comité à sa cent sixième session (21-25 mars 2011), le Comité <u>a instamment prié</u> le Secrétariat de veiller à ce que le PTB se fasse le reflet des discussions et des échanges avec les chefs d'équipes stratégiques. Le Comité <u>a recommandé</u> que le Secrétariat:</p> <p>a) affine l'analyse des points communs figurant dans les recommandations et les orientations données par les conférences régionales, les comités techniques et les autres organes directeurs (comme le Conseil) sur les priorités afin de les intégrer selon qu'il convient dans les domaines qui gagnent ou qui perdent en importance aux termes des objectifs stratégiques;</p> <p>b) améliore la présentation et les implications des domaines proposés auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation ou entre eux en utilisant une structure et une terminologie uniformes, et</p>	<p>Document C 2011/3 <i>Section I.B</i></p>

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
<p>en prenant en compte les éléments d'orientation provenant des conférences régionales et des comités techniques, les enseignements tirés de l'Examen à mi-parcours 2010, les résultats des évaluations, et la collaboration avec les principaux partenaires;</p> <p>c) mette clairement en évidence, au moyen des résultats régionaux, le centre de gravité des objectifs stratégiques ayant trait aux orientations données par les conférences régionales;</p> <p>d) fasse apparaître les principaux changements entre les objectifs stratégiques et les résultats de l'Organisation dans les tableaux comparatifs sur les ressources pour les ouvertures nettes de crédits et les ressources extrabudgétaires, y compris le rôle des domaines d'action prioritaires dans la mobilisation des ressources;</p> <p>e) examine pour l'ensemble des objectifs stratégiques et de la coordination des questions transversales (telles que le changement climatique, les besoins des petits exploitants agricoles, le développement rural, le renforcement des capacités, la nutrition, les ressources en terre et en eau, et la parité hommes-femmes).</p>	
<p>11. S'agissant de l'établissement d'un ensemble cohérent de priorités pour les prochains exercices biennaux, le Comité a rappelé qu'il avait déjà recommandé des mesures en faveur d'orientations sur les priorités plus structurées de la part des conférences régionales et des comités techniques. Après examen du document sur les priorités pour 2012-13, le Comité <u>a recommandé</u> au Secrétariat de s'efforcer, lors de la planification pour les prochains exercices biennaux:</p> <p>a) de recenser les problèmes nouveaux afin d'éclairer l'examen et l'affinement du Plan à moyen terme pour la période 2014-17;</p> <p>b) d'examiner pour l'ensemble des objectifs stratégiques et de la coordination des questions transversales pour faciliter le processus d'établissement des priorités;</p> <p>c) de clarifier les rôles et la collaboration entre le Siège et les bureaux décentralisés pour la planification et l'exécution du programme de travail technique en tenant compte de la conception relative à la décentralisation;</p> <p>d) de mettre en lumière l'avantage comparatif de la FAO par rapport à d'autres organisations.</p>	<p>À aborder dans le cadre du processus de planification pour la période 2014-17 débutant fin 2011</p>
CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p>Priorités relatives aux activités techniques de l'Organisation durant l'exercice 2012-13</p> <p>5. Le Comité <u>a recommandé</u> que la préparation du PTB 2012-13 et le processus connexe d'établissement de priorités prennent pour point de départ les cadres de résultats approuvés dans le PMT 2010-13.</p>	<p>Document C 2011/3 <i>Section I.B</i></p>

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
<p>6. Le Comité a <u>demandé</u> au Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'analyser les points communs figurant dans les recommandations et les orientations données par les conférences régionales, les comités techniques et les autres organes directeurs (par exemple le Conseil) sur les priorités afin de relier celles-ci aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation; b) de formuler des résultats régionaux pour 2012-13 afin qu'apparaissent les priorités par pays, sous-régionales et régionales et leurs contributions aux résultats de l'Organisation, en faisant en sorte que la formulation des résultats régionaux tienne compte des priorités indiquées lors des conférences régionales; c) de tenir compte des résultats des évaluations et des enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11. d) de présenter les domaines proposés auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation, et entre eux, y compris les ressources comparées à la période 2010-11, à inclure dans le PTB 2012-13. 	<p>Document C 2011/3 <i>Section I.B et Annexe I</i></p>
<p>7. Le Comité a <u>demandé</u> que des équipes stratégiques à l'échelle de l'Organisation se voient confier un rôle de chef de file afin:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'affiner les formulations du cadre de résultats pour le PTB 2012-13 en tenant compte des priorités indiquées par les comités techniques et insérées dans les résultats régionaux, accompagnées des résultats des évaluations et des enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11; b) d'améliorer le ciblage et l'établissement des priorités des travaux techniques à partir d'une analyse plus détaillée de l'assortiment approprié de fonctions essentielles à appliquer pour l'obtention des résultats de l'Organisation; c) d'achever et d'améliorer la formulation des indicateurs et valeurs de référence des résultats de l'Organisation. 	<p>Document C 2011/3 <i>Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) Section C Programme de travail et budget 2012-13, Section IV.A et Annexe XIV</i></p>
<p>8. Le Comité a <u>demandé</u> à la Direction de faire en sorte que des mécanismes internes appropriés soient mis en place pour renforcer le rôle des équipes stratégiques et leur coordination afin de faire apparaître les priorités et les ressources nécessaires dans les résultats de l'Organisation figurant dans le PTB 2012-13;</p>	<p>Document C 2011/3 <i>Plan à moyen terme 2010-13 (révisé) Section C</i></p>

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
<p>9. Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de fournir une documentation au Comité du Programme pour sa session de février 2011, complétant les renseignements figurant dans le document PC 104/2 et comportant les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les résultats de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, du Comité des pêches, du Conseil, et du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale dans la matrice; b) la relation entre les priorités indiquées par les conférences régionales et les comités techniques et les Objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation ; c) une indication des domaines proposés auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation, pour l'exercice biennal 2012 - 13, en tenant compte des enseignements tirés de la première année de mise en œuvre du PTB 2010-11. <p>10. Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction d'inviter les chefs des équipes stratégiques à assister à sa session de février 2011.</p> <p>12. Afin d'établir un ensemble cohérent de priorités pour le prochain exercice, le Comité <u>a recommandé</u> que le Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) améliore encore la documentation présentée aux conférences régionales et aux comités techniques, en y ajoutant une description des domaines auxquels il faut accorder une importance accrue ou moindre dans les activités techniques de l'Organisation aux échelles mondiale et régionale, afin de favoriser une orientation plus structurée des priorités et de leur relation avec les divers objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation ainsi qu'une approche plus uniforme de la rédaction des rapports; b) veille à consulter les équipes stratégiques (régions et objectifs stratégiques) à l'heure de préparer les documents relatifs à l'établissement de priorités qui doivent être présentés aux conférences régionales et aux comités techniques. 	<p>Document PC 105/2</p> <p>Activité achevée</p> <p>Sera fait à partir de la fin 2011</p>
<p>Stratégie de l'organisation en matière de renforcement des capacités</p> <p>14. Le Comité, compte tenu de la grande importance attachée à la stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités et à sa mise en œuvre, et dans le contexte général du processus de réforme, <u>a demandé</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que la stratégie de l'Organisation soit de nouveau présentée au Comité du Programme à sa session de mars 2011; b) que le document révisé contienne un plan de mise en œuvre portant sur les aspects suivants: i) durabilité des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités; ii) rôles et fonctions des bureaux décentralisés; iii) insertion des activités de renforcement des capacités 	<p>Document PC 106/2</p>

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
<p>dans le cadre de programmation par pays; iv) rôle de la coopération Sud-Sud; v) rôles des diverses sources de financement, notamment le PCT et les fonds fiduciaires; vi) rôle des partenariats; vii) unité d'action au sein de la FAO; and viii) coordination entre les départements du Siège (y compris le Département de la coopération technique), les bureaux décentralisés et les équipes stratégiques, la coordination et la facilitation étant assurées par le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation.</p>	

II. Suivi axé sur les résultats de la mise en œuvre du programme

CL 140/9 Rapport de la réunion conjointe de la cent quatrième session du Comité du Programme et de la cent trente-cinquième session du comité financier (27 octobre 2010)	Action
<p>Système de planification, de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats</p> <p>8. Les Comités <u>ont recommandé</u> que le Secrétariat continue d'élaborer les modèles de rapport de l'examen à mi-parcours et de rapport sur l'exécution du programme, en se fondant sur le projet de présentation annoté figurant dans le document JM 2010.2/2 et en tenant compte des propositions concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le niveau de détail qui doit être fourni dans le rapport de l'examen à mi-parcours, compte tenu notamment des meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies pour ce qui est des informations financières; b) l'ajout d'informations sur les aspects régionaux et sous-régionaux; c) les séries chronologiques et le caractère comparable des informations contenues dans les rapports successifs; d) les informations sur les gains d'efficacité; e) les possibilités d'incorporer les enseignements tirés des évaluations et les actions de suivi correspondantes, avec le concours du Bureau de l'évaluation. <p>9. Les Comités ont recommandé en outre que des informations supplémentaires soient fournies à l'ensemble des membres sur la transition vers un système à part entière de gestion axée sur les résultats, et notamment sur l'établissement des priorités et l'élaboration du budget.</p>	<p>Document PC 106/7–FC 138/6</p> <p>En cours</p>

III. Évaluation

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p>Évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO</p> <p>16. Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>a demandé</u> à la Direction de la FAO de lui présenter, pour sa session d'octobre 2011, un document sur les Directives pour la programmation par pays. Il ne s'agirait pas d'un « Précis » de programmation par pays, mais il devrait être axé sur les politiques et principes liés à la programmation par pays. Il a été recommandé que le processus proposé en octobre: i) soit conçu de façon à être souple; ii) soit approuvé de façon définitive par les organes directeurs; iii) définisse clairement les liens avec le processus du PNUAD; b) <u>a demandé</u> que des éclaircissements soient donnés sur la façon dont l'enveloppe financière apparaîtrait dans le cadre de programmation par pays et que les étapes suivantes soient identifiées lors de l'insertion des activités d'urgence dans le cadre de programmation par pays; c) <u>a recommandé</u> que les organes directeurs compétents suivent le calendrier des conférences régionales et reviennent sur cette question par la suite, lorsqu'une certaine expérience concernant le nouveau calendrier des sessions des organes directeurs aurait été acquise; d) <u>a recommandé</u> que les liens entre le projet du PAI relatif à la décentralisation, et en particulier les rôles et le fonctionnement des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays, soient soigneusement pris en compte lors de la préparation des Directives pour la programmation par pays; e) <u>a recommandé</u> que l'intégration du Programme de coopération technique (PCT) dans le cadre général de programmation par pays s'effectue progressivement et que les conférences régionales saisissent à cet égard l'occasion d'examiner cette question et d'émettre des recommandations en 2012. 	<p>Document à préparer pour la cent septième session du Comité du Programme (octobre 2011)</p> <p>À réexaminer après les conférences régionales en 2012</p>
<p>Évaluation des activités de l'FAO en matière de renforcement des capacités en Afrique</p> <p>18. Le Comité <u>a recommandé</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que la FAO améliore à la fois l'efficacité et l'efficience des activités de renforcement des capacités en Afrique; b) que, dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités, la FAO: i) assure la durabilité et un suivi efficace des activités; ii) fasse en sorte que les questions liées aux sexes soient prises en compte dans les activités de renforcement des capacités; iii) mette activement à profit les possibilités de partenariats et de 	<p>Document PC 106/2, et suivi à la session d'octobre 2012 du Comité du Programme</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p>coopération Sud-Sud; et iv) renforce les capacités des organisations de producteurs;</p> <p>c) que la FAO identifie des modalités optimales de production et de diffusion d'informations techniques en Afrique;</p> <p>d) que le rôle des bureaux décentralisés en Afrique en matière de renforcement des capacités soit soigneusement pris en compte, dans le cadre également du processus de décentralisation;</p> <p>e) qu'une attention particulière soit consacrée aux activités visant à renforcer les capacités des institutions en Afrique qui ont un impact à long terme, y compris les activités de production et de diffusion d'informations techniques;</p> <p>f) que le rôle du Programme de coopération technique (PCT) dans le renforcement des capacités soit réexaminé et que le PCT soit utilisé de façon plus stratégique, notamment afin de donner suite aux projets en cours, étant donné que le renforcement des capacités en Afrique peut nécessiter un appui et des ressources extrabudgétaires à long terme.</p>	
<p>Deuxième évaluation en temps réel des travaux de la FAO concernant la grippe aviaire hautement pathogène</p> <p>19. Le Comité <u>a demandé</u> que la FAO lui présente à sa session de mars 2011:</p> <p>a) un plan de travail classant les activités par ordre et par priorité pour la période 2011-2015, accordant une attention particulière aux propositions concernant la période immédiate et comprenant des informations – selon le système à trois axes de budget intégré – sur le financement actuel, les besoins de financement futurs et des options de financement possibles, et promouvant en particulier le domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);</p> <p>b) le plan doit mettre en avant l'avantage comparatif de la FAO et adopter une approche élargie et multidisciplinaire qui s'appuie sur les travaux menés sur la grippe aviaire hautement pathogène;</p> <p>c) les éléments à prendre en compte dans le plan sont: i) les questions de durabilité; ii) la prise en main par les pays et les perspectives régionales; iii) la participation du secteur privé, y compris le rôle d'« intermédiaire désintéressé » qui peut être joué par la FAO; iv) une approche fondée sur les risques; v) la transition entre les interventions d'urgence et les activités de développement; et vi) les possibilités de partenariats, notamment la coopération avec les gouvernements nationaux, les organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement.</p>	Document PC 106/3

CL 139/4 Rapport de la cent troisième session du Comité du Programme (17-21 mai 2010)	Action
<p align="center">Évaluation des capacités opérationnelles de la FAO (situations d'urgence)</p>	<p>Suivi Comité du Programme session mai 2012</p>
<p>24. Le Comité a par ailleurs <u>demandé</u> que la présentation des rapports d'évaluation qui lui a été communiquée soit davantage normalisée.</p> <p>27. Il a <u>invité</u> le Secrétariat à mettre au point des systèmes durables pour appuyer les opérations d'urgence et leur garantir un soutien technique efficace. Ces systèmes devraient prendre en compte le rôle amélioré accordé aux bureaux régionaux et sous-régionaux s'agissant de fournir un appui technique au programme de terrain et de faire appel davantage à des experts régionaux et nationaux, y compris, s'il y a lieu, par la coopération Sud-Sud.</p> <p>29. Le Comité a souligné la nécessité d'assurer une attention et une prise en compte constantes des questions de parité dans chaque évaluation.</p>	<p>Le Bureau de l'évaluation a tenté de le faire, en tenant compte du fait qu'il y a différents types d'évaluations et qu'il n'est pas possible d'utiliser le même format pour toutes. Le Comité du Programme a jugé satisfaisant le format des récentes évaluations.</p> <p>Mise en œuvre des recommandations sur le terrain. Une étroite collaboration se met en place avec les équipes multidisciplinaires régionales/ sous-régionales pour l'élaboration et la formulation des plans d'action d'urgence au niveau du pays.</p> <p>Les questions relatives à la parité hommes-femmes font désormais systématiquement partie du mandat de toutes les évaluations.</p>
<p align="center">Plan de travail indicatif à évolution continue relatif à l'évaluation des stratégies et du programme 2010-2012</p> <p>19. À partir de la liste de priorités, le Comité a décidé que les évaluations suivantes devraient être entamées en 2010 ou début 2011:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Aspects du travail de la FAO touchant à l'équilibre hommes-femmes; b) Activités de la FAO en matière de nutrition; c) Régimes fonciers et accès à la terre. <p>20. En vue d'une exécution commençant en 2011, le Comité a <u>accordé la priorité maximale</u> aux questions suivantes:</p>	<p>Le nouveau plan de travail à évolution continue sera soumis au Comité du Programme à sa session d'octobre 2011</p> <p>PC 107 (octobre 2011)</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p>a) Assistance aux politiques au niveau des pays;</p> <p>b) Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable;</p> <p>c) Gestion durable des forêts et des arbres, y compris les activités relatives à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD).</p>	
<p>21. Le Comité <u>a donné</u> la priorité à une évaluation des bureaux régionaux et sous-régionaux couvrant l'Afrique en 2012.</p> <p>Il <u>a demandé</u> qu'un autre plan à évolution continue lui soit présenté, pour examen en 2011, date à laquelle il fera le point sur le travail accompli et formulerait des avis sur les évaluations prioritaires pour 2012 et les années suivantes.</p> <p>22. Le Comité <u>a approuvé</u> le principe selon lequel les futures évaluations sur les pays devraient porter aussi sur de grands pays en développement rapide, des pays ayant des programmes d'intervention d'urgence et de redressement de grande ampleur et des pays à revenu moyen. S'agissant de choisir les pays devant faire l'objet d'une évaluation, il faudrait veiller attentivement à respecter un équilibre régional.</p> <p>23. Le Comité <u>a souligné</u> que la décision prise en juin 2007 par le Conseil concernant le financement des évaluations devrait être respectée par les bailleurs de fonds et portée à leur attention si nécessaire par le Secrétariat de la FAO. Le Comité <u>a demandé</u> que la FAO lui fasse rapport sur la suite donnée à la décision du Conseil, en 2011.</p>	<p>Prévu pour 2012</p> <p>PC 107 (octobre 2011)</p> <p>En cours 2011-12</p> <p>PC 107 (octobre 2011)</p>
<p>Évaluation thématique conjointe de l'appui de la FAO et du PAM aux systèmes d'information relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition</p> <p>31. Le Comité <u>a approuvé</u> le principe de travail en commun permanent entre la FAO et le PAM sur l'information en matière de sécurité alimentaire. Il a souligné combien il était d'avoir des systèmes appropriés d'évaluation de la sécurité alimentaire, non seulement dans les situations d'urgence mais aussi dans le contexte du développement.</p>	<p>Suivi Comité du Programme mai 2012</p> <p>Tant le PAM que la FAO ont élaboré des projets de stratégie relatifs aux Systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN) et ils travaillent sur une stratégie conjointe en voie de parachèvement.</p> <p>Les projets de stratégie et les plans de mise en œuvre seront soumis à la cent septième session du Comité du Programme (octobre 2011).</p>

¹ CL 132/REP, paragraphe 76.

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p style="text-align: center;">Évaluation du rôle des activités de la FAO liés à l'eau</p> <p>35. Le Comité a <u>suggéré</u>: 1) une couverture équilibrée des régions; et 2) un classement plus clair des recommandations par ordre de priorité dans les futures évaluations.</p> <p>36. Le Comité a <u>approuvé</u> l'établissement d'une Plateforme de la FAO sur l'eau, mécanisme interne de coordination qui devrait permettre de mieux traiter les problèmes liés à l'eau suivant tous les objectifs stratégiques et la structure organisationnelle. Le Comité a déclaré que la Plateforme sur l'eau pouvait être créée immédiatement car l'approbation des organes directeurs ne serait pas nécessaire, s'agissant d'un mécanisme de coordination interne.</p> <p>38. Le Comité a estimé que l'Évaluation devrait être portée à l'attention des conférences régionales et des comités techniques, de manière à ce que la question de l'eau soit examinée par ces organes dans le cadre de leur rôle en matière d'établissement de priorités pour la FAO.</p>	<p>Suivi Comité du Programme mai 2012 une couverture plus équilibrée des régions a été réalisée. En matière de recommandations, les équipes d'évaluation devront s'imposer la stratégie consistant à n'en présenter qu'un nombre limité sur les domaines prioritaires seulement.</p> <p>Document C 2011/3 paragraphes 71,80 et <i>Section I.B (FO2)</i></p> <p>activité achevée.</p>

IV. Mise en œuvre du PAI et intégration dans le PTB

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p style="text-align: center;">Accès au PCT – critère d'admissibilité sous forme de dons</p> <p>25. Le Comité a recommandé d'organiser des consultations régionales afin de connaître les positions des régions et leurs suggestions d'améliorations (comme les solutions de remboursement échelonné) pour la prochaine session ordinaire du Comité, concernant deux options possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Option 1</i>: tout pays relevant de la catégorie des pays méritant une «attention spéciale» peut bénéficier de l'assistance au titre du PCT sous forme de dons, même s'il figure également sur la liste des pays développés ou en développement à revenu élevé; et • <i>Option 2</i>: tout pays relevant de la catégorie des pays «à haut revenu» peut bénéficier de l'assistance pays hors urgence au titre du PCT, assistance sur la base d'un remboursement intégral des coûts seulement, même s'il figure également sur la liste des pays méritant une «attention particulière». 	<p>PC 106/8</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p>26. Le Comité a recommandé que les groupes régionaux s'adressent au Président indépendant du Conseil pour obtenir sa médiation, si aucune solution ne peut être trouvée.</p>	
<p>Analyse préliminaire des organes statutaires, en particulier en ce qui concerne les organes relevant de l'article XIV et leur relation avec la FAO</p> <p>27. Le Comité a noté que, suite à l'examen de la question par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et le Conseil, le Secrétariat engagerait un processus de consultation avec les membres des organes relevant de l'Article XIV sur les questions pertinentes ayant trait à leurs rapports avec l'Organisation, sans exclure une modification aux règlements existants. Le Comité a noté en outre que ce processus de consultation, déjà engagé au sein de certains organes relevant de l'Article XIV, serait mené sur la base des résultats de l'examen du CQCJ, et complété, le cas échéant, par un questionnaire organisé autour des thématiques abordées dans le document PC 104/9. Le Comité a <u>recommandé</u> que le processus de consultation soit mené à terme et <u>attendait avec intérêt</u> de recevoir un rapport sur la question.</p> <p>28. Le Comité <u>a demandé</u> à être saisi de toute proposition d'amendement aux instruments constitutifs des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif, afin de pouvoir en examiner l'impact sur les programmes et les grandes orientations, avant d'en saisir les organes directeurs pertinents de la FAO.</p>	<p>Cette action est en cours d'exécution. Un consultant y travaille actuellement et entreprend des consultations avec les membres des organes relevant de l'Article XIV en vue de soumettre un rapport à la cent septième session du Comité du Programme (octobre 2011).</p> <p>Noté</p>
CL 140/9 Rapport de la Réunion conjointe de la cent quatrième session du Comité du Programme et de la cent trente-cinquième session du Comité financier (27 octobre 2010)	Action
<p>Progrès accomplis dans l'exécution du Programme de coopération technique (TCP)</p> <p>10. Tout en notant les progrès accomplis dans l'exécution du PCT dans le nouvel environnement décentralisé, la Réunion conjointe <u>a recommandé</u> que le Secrétariat s'assure que:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) tous les pays reçoivent les renseignements nécessaires sur la réglementation révisée du PCT; b) tous les bureaux décentralisés disposent des capacités suffisantes et compétitives pour s'assurer que les pays qu'ils couvrent peuvent tirer pleinement parti du PCT; c) les questions de parité hommes-femmes sont pleinement prises en compte dans l'exécution du PCT; d) les renseignements relatifs aux résultats du PCT sont dûment relayés dans les rapports pertinents transmis aux organes directeurs. 	<p>Document JM 2011.1/5</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<p style="text-align: center;">Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources</p> <p>11. Les Comités <u>ont demandé</u> que leur soit communiquée, lors de leur prochaine réunion conjointe, une description générale de la stratégie de l'Organisation en matière de mobilisation et gestion de ressources ainsi que de la stratégie d'établissement de partenariats avec le secteur privé.</p> <p>12. Les Comités <u>ont recommandé</u> que:</p> <p>I. la réunion informelle des Membres intéressés et des autres parties susceptibles d'être des bailleurs de fonds volontaires ou des partenaires, prévue le 1er mars 2011, ait pour objet d'informer sur la situation des financements et de promouvoir l'octroi de contributions volontaires suffisantes à des activités prioritaires inscrites dans le PMT/PTB au titre des domaines d'action prioritaires, et ainsi de faire mieux correspondre les contributions des partenaires avec les besoins de financement de la FAO;</p> <p>II. la réunion informelle ait pour objet le « partage d'informations », y compris sur les besoins en ressources de la FAO au titre de ses priorités et sur les progrès accomplis dans les domaines d'action prioritaires;</p> <p>III. les États Membres et autres partenaires susceptibles de fournir des ressources aient la possibilité de faire connaître leurs attentes et leurs priorités dans les domaines relevant du mandat de la FAO;</p> <p>IV. le Secrétariat fournisse à l'ensemble des Membres, via les voies de communication établies, des informations à jour sur la situation des financements en ce qui concerne les priorités de la FAO.</p>	<p>Document JM 2011.1/3</p> <p>Activité achevée</p>
<p style="text-align: center;">Progrès réalisés en matière de décentralisation</p> <p>14. Les Comités, prenant note des progrès accomplis en matière de décentralisation, <u>ont demandé</u> que:</p> <p>a) le Secrétariat présente au Comité du Programme et au Comité financier, ainsi qu'au CoC-EEL, une vision globale du fonctionnement efficace et efficient et des avantages du réseau des bureaux décentralisés de la FAO qui rende compte de l'exécution des actions du PAI en rapport avec la décentralisation et de toute autre initiative pertinente en cours;</p> <p>b) le document décrivant cette vision fournisse des informations complètes et structurées sur les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rôles, mandats et fonctions des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux; • les relations entre le Siège et les bureaux décentralisés quand la FAO; • applique le principe d'unité d'action; 	<p>Document CL 141/15</p>

CL 140/8 Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme (25-29 octobre 2010)	Action
<ul style="list-style-type: none"> • les questions de ressources humaines ayant une incidence sur les bureaux décentralisés, notamment: mandat, politique de mobilité du personnel et formation; • les progrès accomplis en matière de délégation de pouvoir au profit des bureaux décentralisés et les avantages qui en découlent; • le volume de ressources, y compris les ressources extrabudgétaires utilisées par le biais du réseau des bureaux décentralisés; • le calendrier prévisionnel de la réforme sur la décentralisation à la FAO. 	

V. Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité du Programme

CL 141/4 Rapport de la cent cinquième session du Comité du Programme (8-9 février 2011)	Action
Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Comité	
12. Le Comité a examiné les progrès réalisés s'agissant de son programme de travail pluriannuel et <u>a demandé</u> à la Présidente de rédiger un rapport à ce sujet, qui sera examiné à sa prochaine session ordinaire en mars.	PC 106/9